

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Gaëlle TERRIEN

**Nombre de conseillers**

En exercice.....33

Présents.....26

Votants .....28

**DCM n°046/2023 - 8.9.3****Festival Harpes au Max - billetterie - convention avec la  
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis - signature**

Rapporteur : Madame TERRIEN

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis organise le festival Harpes au Max du 11 au 14 mai 2023. Les deux principaux points de vente de billets sont l'office du tourisme à ANCENIS-SAINT-GÉRÉON et la billetterie en ligne ([www.harpesaumax.com](http://www.harpesaumax.com)).

Le concert de Laurent VOULZY, temps fort du festival, sera accueilli le 13 mai 2023 à l'église Saint Médard à VALLONS-DE-L'ERDRE. Afin de faciliter l'accès de la population locale à cet événement, la mise en place d'une billetterie est prévue à l'accueil de la mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille.

La commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, partenaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, serait mandatée pour assurer la billetterie à compter du 04 avril 2023 via le logiciel de billetterie « We login ».

Chaque vente ferait l'objet de la remise d'un billet numéroté (édité par la commune). Le règlement serait encaissé par la commune et les recettes reversées à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis sur présentation finale d'un récapitulatif des ventes.

Le projet de convention de mandat a été transmis aux élus par courriel le 15 février 2023.

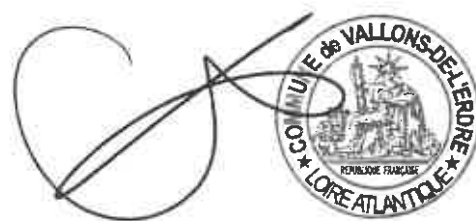
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** la mise en place d'un point de vente de billets pour le festival Harpes au Max à partir du 04 avril 2023 à l'accueil de la mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de mandat correspondante, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023  
Reçu en préfecture le 03/03/2023  
ID : 044-200078079-20230221-DCM046\_2023-DE